



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 227-2024

Décrétant des dépenses et un emprunt 16 604 266\$ relatif à la construction de l'Hôtel de ville et du centre communautaire

Avis public est par les présentes données que lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 mars 2024, le conseil a adopté le règlement d'emprunt 227-2024 décrétant des dépenses et un emprunt de 16 604 266 \$ relatif à la construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire.

Le règlement 227-2024 a été approuvé par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation le 6 mai 2024

Le règlement entre en vigueur le 7 mai 2024 et peut être consulté au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet.

Donné à Port-Menier, Île-d'Anticosti, ce 7^e jour du mois de mai 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7^e jour du mois de mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de mai 2024

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière